



DECISION N° 2023/47

OBJET : Contrat de location de motifs d'illuminations pour les fêtes de fin d'année

Le Maire de la Ville d'OYE-PLAGE,

- Vu l'article L.1111-3 du Code de la Commande Publique,
- Vu la délégation du Conseil Municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 23 Mai 2020, en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant que le montant de la prestation est inférieur au seuil de 40 000 € HT,

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

De signer le contrat de location de motifs d'illuminations pour les fêtes de fin d'année avec la société LEBLANC ILLUMINATIONS située 6/8 rue Mickaël Faraday 72000 LE MANS, pour un montant de 6 052,20 € HT/an.

ARTICLE 2 :

Le contrat est conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible tacitement 2 ans sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur de la Trésorerie de CALAIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise en Sous-Préfecture de CALAIS.

Fait à OYE-PLAGE, le 19 octobre 2023

Olivier MAJEWICZ,
Maire d'OYE-PLAGE

#signature#